

Arrondissement de DUNKERQUE  
Canton de WORMHOUT  
**COMMUNE D'HERZEELE**

**ARRETE MUNICIPAL N° 95/2025**

**OBJET : REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION - Rue des chaumières – Sté EUROVIA**

Le Maire de la Commune d'HERZEELE

VU le Code des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Route ;

VU la demande en date du 12/05/2025 – de Mme Apolline DEZOTEUX – Sté EUROVIA – Agence de Dunkerque – Rue Armand Carrel – CS 30026 – 59944 DUNKERQUE Cedex 2 ;

CONSIDERANT QU'il convient de prendre des mesures de sécurité pour la réalisation de travaux de réfection de chaussée – rue des chaumières.

**A R R E T E :**

ARTICLE 1 : La circulation sera interdite, rue des chaumières, pour la réalisation de travaux de réfection de chaussée, du 21 mai 2025 jusqu'au 13 juin 2025.

ARTICLE 2 : Le stationnement sera interdit au droit des travaux, rue des chaumières, pendant toute la durée des travaux.

ARTICLE 3 : La Sté EUROVIA – Agence de Dunkerque – Rue Armand Carrel – CS 30026 – 59944 DUNKERQUE Cedex 2, chargée des travaux, mettra en place les déviations et la signalisation nécessaire.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Le responsable de l'arrondissement routier de Dunkerque – e-mail : [gdp.dunkerque@lenord.fr](mailto:gdp.dunkerque@lenord.fr)
- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Wormhout – e-mail : [cob.wormhout@gendarmerie.interieur.gouv.fr](mailto:cob.wormhout@gendarmerie.interieur.gouv.fr)
- Mme Apolline DEZOTEUX – Sté EUROVIA – Agence de Dunkerque – Rue Armand Carrel – CS 30026 – 59944 DUNKERQUE Cedex 2 – e-mail : [apolline.dezoteux@eurovia.com](mailto:apolline.dezoteux@eurovia.com)

Fait à HERZEELE, le 13 mai 2025

Le Maire,  
S.FRANCKE

ARRETE RENDU EXECUTOIRE  
PUBLIE et/ou NOTIFIE le : le 13 mai 2025

Le Maire,  
S.FRANCKE

